

Communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles

Vous êtes la personne responsable des langues officielles (PRLO) de votre institution, en vertu de l'exigence 6.1.2 de la Politique sur les langues officielles ?

Oui

Demandes d'interprétation de la Politique sur les langues officielles et de ses directives connexes

OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Demandes de réunions, de présentations, de brefpages ou de renseignements généraux

OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au Règlement sur les langues officielles, l'Exercice de révision de l'application du règlement sur les langues officielles ou le Système d'obligations pour les langues officielles (SOLO)

info-ollo@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au Rapport annuel sur les langues officielles ou au Bilan annuel sur les langues officielles

OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca

Demandes relatives au Cadre de formation en langue seconde

OLCE-2OL-Learning_CELO-Apprentissage-2LO@tbs-sct.gc.ca

Non

Envoyez votre demande à la personne responsable des langues officielles de votre institution
Liste des PRLO

La personne responsable des langues officielles (PRLO) est le ou la spécialiste des langues officielles de votre institution et assure la liaison entre le Centre d'excellence en langues officielles (CELO) et votre institution. Si la PRLO ne peut pas répondre à votre demande, elle contactera le CELO en votre nom.

Normes de services

Le Centre d'excellence en langues officielles maintient des normes de service de 10 jours ouvrables pour les réponses aux questions. Dans le cas des questions complexes, le délai pourrait être prolongé.